

LA RECONNAISSANCE DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DU CHRIST DANS L'ANCIENNE SOCIETÉ CHRÉTIENNE

Je lisais dernièrement, en des lignes aussi pieuses que naïvement ignorantes, que « l'une des plus grandes gloires de notre temps, aux yeux des générations chrétiennes à venir, sera d'avoir su proclamer la souveraineté sociale du Christ-Roi », heureusement pour lui, notre pauvre siècle possède des titres plus authentiques que celui-là, car cette suprême souveraineté fut officiellement reconnue en tous temps et mille et mille fois proclamée depuis que Constantin, en tant qu'empereur de Rome, posa le chiffre du Christ dominateur sur l'étendard de ses légions.

En notre temps, l'Église catholique n'a fait qu'instaurer la fête et l'Office liturgiques du Christ-Roi alors que, depuis les origines, les textes les plus sacrés et les plus formels de la liturgie générale ont exalté la souveraineté suprême du Rédempteur sur tous les peuples de la terre.

En fait, la première proclamation de cette royauté est terriblement tragique. Ecoutez : En la ville de Jérusalem, dans le prétoire du gouverneur romain de la Judée, Jésus était debout. Ponce-Pilate lui demanda : « Es-tu donc roi ? ». Et Jésus lui répondit : « Tu le dis, je suis Roi ». Après quoi Pilate dit aux Juifs : « Je ne trouve point de crime en lui[1] ».

Aussi saint Jean, racontant dans *L'Apocalypse* ses visions inouïes de Patmos dépeint le Christ dans le ciel sous l'aspect d'un cavalier au cheval blanc « dont le nom est le Verbe de Dieu. Sur son vêtement et sur sa cuisse il porte écrit ce nom : Roi des rois et Seigneur des seigneurs » ; *Rex regum, Dominus dominantium*[2].

Dès qu'il adopta la religion chrétienne, Constantin, en plaçant à la tête de ses armées son Labarum, son étendard souverain chargé du chiffre du Christ, reconnut à celui-ci une souveraineté supérieure à la sienne, et mit à ses pieds l'empire du monde. Au lendemain de ce jour, l'illustre évêque de Milan, saint Ambroise, composant le *Te Deum* triomphal, n'omettra point l'acclamation royale : *Tu Rex gloriae, Christe* ! Très peu après, au Ve siècle, l'artiste qui réalisa la superbe mosaïque du Couronnement de la Vierge, en la basilique de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, la souligna de cette inscription : *Maria Virgo assumpta est ad acthereum thalamum, in quo Rex regum stellato sedet solio*, « Marie, la Vierge, à été élevée dans l'éther des cieux jusqu'en la salle nuptiale où le Roi des rois siège en un trône orné par les astres ». Et ce Roi des rois c'est le Christ, le fils de la Vierge.

---

1 Voir les quatre Évangiles, notamment, *Évangile de saint Jean*, XVIII, 27-29.
2 Saint Jean, *Apocalypse*, XIX, 11-16.

Délaissant la Rome des vieux Césars idolâtres, où la souveraineté temporelle des Vicaires du Christ allait s’instaurer, Constantin transféra dans Byzance le siège du gouvernement de l’Empire, agrandit et favorisa cette ville qui prit son propre nom, Constantinopolis. Après lui, ses descendants partagèrent l’empire en deux grandes parties, l’Empire d’Occident et l’Empire d’Orient ou Empire byzantin.

Ce furent surtout les souverains de cette seconde puissance qui, plus que tous les autres monarques du monde en leur temps, proclamèrent la royauté terrestre et souveraine du Christ.

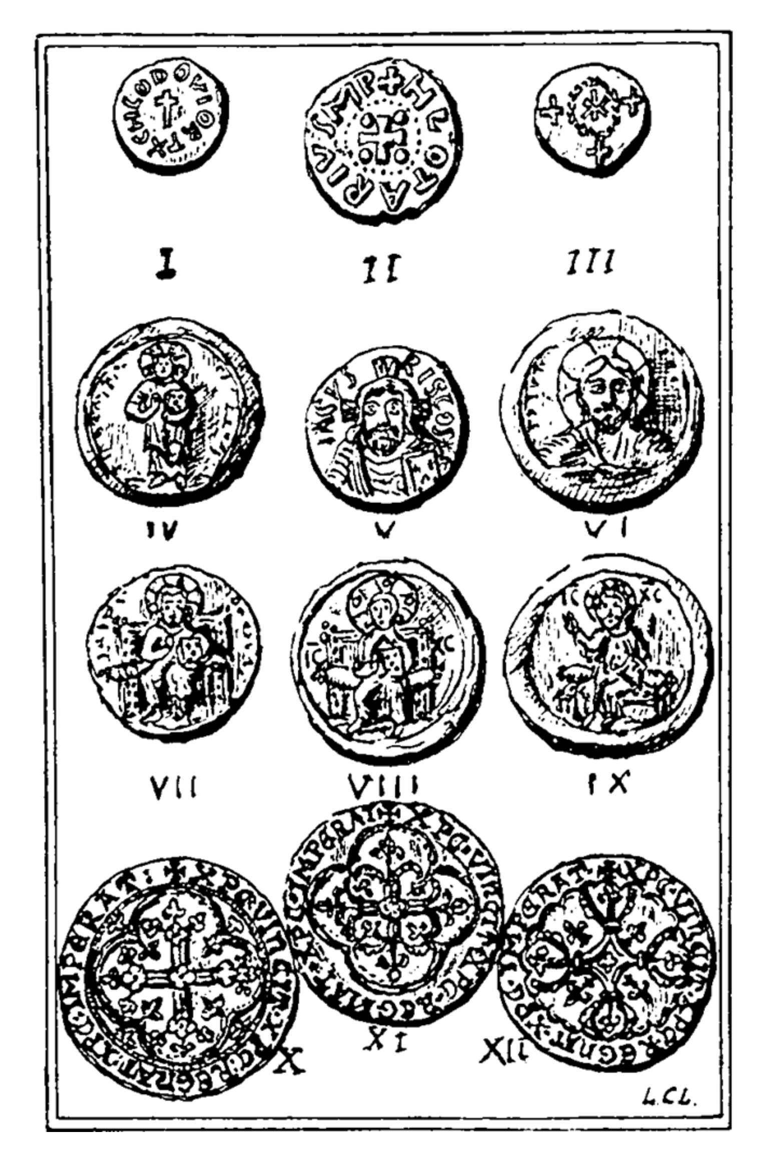


Planche I. — I, II, III : Monnaies mérovingiennes et carolingiennes.

IV, V, VI, VII, VIII, IX : Monnaies byzantines.

X, XI, XII : Monnaies des Capétiens de France.

Les cadres les plus ordinaires où s’est affirmée, où s’affirme encore l’autorité suprême des rois, sont l’étendard royal, le trône, la couronne, la monnaie royale ; et celle-ci, qui varie avec chaque époque, avec chaque souverain, en reflète plus

particulièrement le caractère, l'esprit, les tendances. Or, les monnaies des empereurs romains d'Orient sont des plus expressives à l'endroit de la souveraineté sociale du Christ qui s'y affirme par son effigie, par le livre de sa loi, par le trône où il siège, par l'étendard constantinien qui porte son chiffre, par la Croix qui y domine, le diadème des impératrices et la couronne des empereurs :

Sur les monnaies de Théodora (501-548), le Seigneur est debout ; il tient en main le livre des Évangiles, sa Loi, marqué de cinq points en quinconce qui étaient l'hiéroglyphe, déjà adopté, des cinq blessures rédemptrices de son crucifiement (Pl. I, nº IV).



Pl. I, nº IV.

L'Empereur Michel III (842-867) mit sur ses monnaies d'or le buste seulement de Jésus avec le Livre de sa Loi marqué des cinq points emblématiques et l'inscription + IHSVS... RISTOS, la lettre première de *Xristos* étant formée par la Croix du nimbe qui glorifie la tête divine (Pl. I, nº V).



Pl. I, nº V.

Les pièces de Basile II et de Constantin XI (976 et 1025) portent également le buste divin avec l'inscription apocalyptique + IHS. XIS. REX. REGNANTIVM, Jésus-Christ, roi de ceux qui règnent (Pl. I, nº VI).



Pl. I, nº VI.

Cette même acclamation se lit aussi sur les monnaies de Romain Argyre (1059-1067), autour du trône impérial où siège le Rédempteur du monde (Pl. I, nº VII).



Pl. I, nº VII.

Même thème sur les pièces d'or de Nicéphore Botaniates (1078-1081) et d'Alexis I Commène (1086-1118), (Pl. I, nos VIII et IX).



Pl. I, nº VIII.



Pl. I, nº IX.

Sur d'autres monnaies de l'Empire byzantin, les souverains tiennent en main le Labarum au chiffre de I (*esus*) X (*ristos*), et tous portent la croix sur leur couronne.

En dehors des monnaies, d'autres documents viennent nous affirmer que les empereurs byzantins se reconnaissaient les vassaux du Christ souverain, c'est pourquoi, par exemple, nous voyons sur un bas-relief byzantin d'ivoire, du XIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, le Christ posant lui-même la couronne sur le front de l'empereur Romain II ; et, par voie traditionnelle, sur une mosaïque magnifique du XIIe siècle, à la Martorama de Palerme, on retrouve le même geste super-souverain du Christ en faveur du roi normand de Sicile, Roger I.

Et j'ai omis de dire que les monnaies chrétiennes de l'Égypte, sous la suzeraineté des empereurs de Constantinople portaient, elles aussi, le Christ sur le trône impérial.



J'ai signalé, jadis, dans notre ancienne Revue *Regnabit*, le sigle des Quatre B[1] :

[1] *Regnabit*, an. 1926, p. 340-358.

Cette lettre B, inscrite entre chaque bras de la croix par Justinien II (685-711), était l'abréviation de l'acclamation grecque : *Basileus basileon basileuon, basileuousi*, « Roi des rois, régnant sur ceux qui règnent ». Nous voyons, ce sigle triomphal, sur des monnaies des empereurs byzantins Michel Rangabé, Michel III, Romain Lacapène, Zimiscès ; c'est l'équivalent grec de l'acclamation johannite *Rex regum, Dominus dominantium*.

On trouve aussi la croix aux quatre B, avec le même sens sur les monnaies de plusieurs souverains minuscules de l'archipel grec pendant le Moyen-Âge, les Gabalas, souverain de Rhodes (Fig. I), les Gattilusi, princes souverains de Mételin et d'Aénos, en Thrace (Fig. II), par exemple.

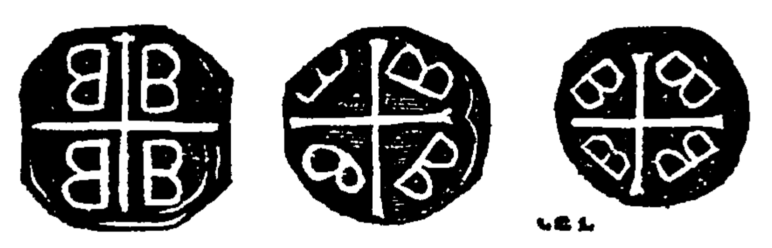


Fig. I — Monnaies médiévales des Gabalas de Rhodes. Pièces aux quatre B.



Fig. II. — Monnaie des Gattilusi, princes d'Aénos.

Concernant l'interprétation de ces quatre B cruciaux, j'ai développé dans la Revue susdite l'autre thème qui consista à voir en eux non des B alphabétiques, mais des Briquets, parce que la croix d'Héraclius autour de laquelle Justinien II fit graver ces quatre B était elle-même gravée sur un bloc de silex pyromaque, et que les Briquets de cette époque avaient la forme de la lettre B qu'ils ont gardé jusqu'au XVII[e] siècle. Les deux thèmes furent du reste adoptés simultanément, car le silex, générateur du feu — et son Briquet — entrait alors dans la Symbolique personnelle du Christ. Nous les trouvons ensemble sur le collier de l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'Or, institué au XV[e] siècle par Philippe-le-Bon de Bourgogne, sur les armoiries des Paléologues, des Courtenay de Constantinople et des marquis de Montferrat.

Les monnaies des Gabalas de Rhodes portèrent tour à tour la croix aux quatre B acclamateurs et la croix aux quatre Briquets (Fig. III).



Fig. III. — Autres monnaies des Gabalas de Rhodes. Pièces aux Briquets.



Dans toutes les autres nations chrétiennes la souveraineté sociale du Christ fut également affirmée par cet instrument souverain qu'est la monnaie.

En France, dès les premiers temps de la monarchie chrétienne, la Croix sous toutes ses formes s'empara du champ des monnaies de tous métaux, telle la monnaie de Clovis II ou Clovis III, CHLODOVIO RTX[1], et la pièce anépigraphe reproduite en ces pages (Pl. I, n^os^ I et III). Or, la Croix est ici l'emblème direct et royal du Christ-Roi : C'est au même VIe siècle que l'évêque de Poitiers, Venance Fortunat, composa l'hymne triomphal que l'Église universelle chante toujours :

Vexilla Regis prodeunt :

Fulget Crucis mysterium,

Qua vita morten pertulit,

Et morte vitam protulit.

« L'Étendard du Roi s'avance :

Voici que brille le mystère de sa Croix sur laquelle

Celui qui est la vie a souffert la mort,

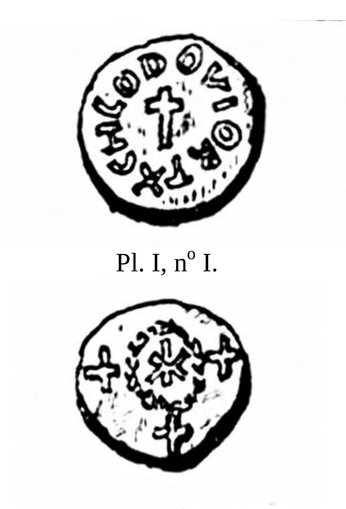
Et par sa mort nous a donné la vie[2] ».

D'autres monnaies gallo-franques portent le chiffre du Seigneur, I sur X, ou le monogramme Constantinien, X.P., X sur P, ou bien encore souvent le sigle des Cinq Plaies rédemptrices, la croix cantonnée de quatre croisettes, de quatre points, ou de quatre cercles.

---

[1] R T X pour R E X.

[2] *Brév. Rom.* (Office de la Passion du Seigneur).



Pl. I, nº I.

Pl. I, nº III.

Les monétaires de notre seconde dynastie souveraine, maintinrent cette croix ct ces sigles (parfois altérés) ou bien chargèrent le champ des monnaies d'un temple sur- monté de la croix dans lequel une autre croix indique l'autel du Christ. Ainsi sur les pièces d'or et d'argent du roi Lothaire, qui portent aussi parfois la marque des Cinq Plaies (Pl. I, nº II).



Pl. I, nº II.

Les monnaies capétiennes continuèrent ces usages, et la croix s'y accompagne parfois d'inscriptions pieuses : + *Signum Crucis*, sur les pièces d'argent de Saint-Louis ; et sur celles de Charles I et de Charles II de France, comtes d'Anjou et du Maine : +. *Signum Dei vivi*. Et les splendides monnaies d'or de ces rois capétiens, du XIIIe siècle au crépuscule de la Renaissance, portent la plus magnifique proclamation qui soit de la royauté sociale du Christ : La Croix des Dominateurs du monde s'y présente toute décorée de feuillage richement stylisés, une rose orne son centre et parfois les quatre bouts de ses branches et tout autour nous lisons :

+. *Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat*.
+ Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande.

Un des plus beaux échantillons de cette monnaie royale de France est le franc d'or de Philippe III, fils de Saint-Louis (1270-1285) (Pl. I, nº X). Et ceux des grands seigneurs qui frappaient monnaie d'or adoptèrent le même type monétaire, s'associant ainsi à l'hommage du roi : ainsi Charles de Blois, le duc de Bretagne qui mourut sur le champ de bataille d'Auray, en 1364 (Pl. I, nº XI) ; ainsi fut aussi frappé le beau franc d'or d'Arnould de Rumen (1350-1354) (Pl. I, nº XII). À la

même époque Jeanne d'Anjou, reine de Naples, frappait aussi des monnaies d'or imitées de celles de son parent, le roi de France, avec la même acclamation : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*.



Pl. I, nº X.

Pl. I, nº XI.

Pl. I, nº XII.

Depuis les croisades, les souverains français du Proche-Orient saluaient aussi le Christ suzerain des rois : Henri I, roi de Chypre et de Jérusalem, au XIIIe siècle, le maintenait sur le trône de ses monnaies, comme les empereurs de Byzance, alors qu'Amaury II, de Lusignan représentait sur son sceau royal la cité de Jérusalem avec cette inscription : + CIVITAS REGIS REGVM OMNIVM.

Sur les monnaies des empereurs byzantins, toutes les couronnes que ces souverains ont au front portent la croix haute en leur milieu ; et quand, plus tard, les bonnets intérieurs des couronnes des rois chrétiens, seront surmontés de cercles d'or fermés en dôme, ces cercles soutiendront le globe du monde surmonté par la croix du Christ dominateur. Seule, la couronne des rois de France se termina non par la croix, mais par la Fleur de Lys : sont-ils très nombreux ceux qui savent que des hermétistes du Moyen-Âge, regardaient la Fleur de Lys royale comme la stylisation florale et mystérieuse du monogramme du Sauveur la lettre I posée verticalement sur un X de la forme usitée en cursive au début des temps capétiens ?



Ainsi toute la plus belle partie des siècles chrétiens a donc affirmé, proclamé, buriné partout que le Christ est le Roi suprême des rois et des peuples de ce

monde ; ce que Saint-Louis de France, en ce qui le concerne, exprimait en se proclamant l'humble « sergent du Christ » au royaume de France.

Il est donc absolument faux, il est donc vain de prétendre que l'idée et le culte du Christ-Roi est une innovation d'hier dans l'Église : La toute récente fête solennelle du « Christ-Roi » n'est que l'heureuse consécration liturgique d'une idée multiséculaire, elle n'a pas plus inauguré un culte nouveau que la fête du Corpus-Christi, la « Fête-Dieu » n'a inauguré au XIIIe siècle, le culte de l'Eucharistie, ou que l'Office liturgique du Sacré-Cœur n'a inauguré au XVIIe le culte du Cœur de Jésus :

L'Eucharistie date du jour de la Cène, au Cénacle de Jérusalem ; le lendemain, l'affirmation de la royauté du Christ fut faite par lui-même devant Pilate ; le culte du Sacré-Cœur naquit au premier acte d'adoration offert à la plus émouvante des blessures du corps de Jésus, déposé, sanglant et inanimé, devant la Vierge douloureuse et les saints du Golgotha. Tout ce que l'Église catholique adore plonge ses racines, visiblement ou non pour tous, jusque dans la terre qui porta les pas du Messie divin et qui but son sang à la troisième heure du jour libérateur.

Orly (Seine).

L. CHARBONNEAU-LASSAY.